

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

~~~~~  
Délibération n° 2023-52 du Comité syndical du vendredi 10 novembre 2023

**DEMANDE DE FINANCEMENT POUR UNE DEMARCHE D'ECOLOGIE INDUSTRIELLE  
TERRITORIALE EN CŒUR D'HERAULT (EIT)**

L'an deux mil vingt-trois le dix novembre 2023 à 9 heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, Ecoparc Cœur d'Hérault La Garrigue - 1 rue du Moulin à Huile - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 25 octobre 2023.

|                                                                  |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Etaients présents ou représentés :                               | Francis BARDEAU ; Olivier BERNARDI ; Gérard BESSIERE ; Olivier BRUN ; Claude CARCELLER ; Jean-Claude CROS représenté par Martine BONNET ; Jean-Pierre GABAUDAN ; José MARTINEZ représenté par Daniel JAUDON ; Nicole MORERE ; Béatrice NEGRIER-FERNANDO ; Véronique NEIL ; Jean-Luc REQUI représenté par Françoise OLIVIER ; Marie PASSIEUX; représentée par Jérôme LOPEZ ; Frédéric ROIG ; Valérie ROUVEIROL ; Philippe SALASC ; Jean-François SOTO ; Jean TRINQUIER représenté par Antoine GOUTELLE, Claire VAN DER HORST; |
| Absents ou excusés :                                             | Claude REVEL ; Jean-Claude LACROIX ; Claude VALERO ; Bernard COSTE ; Yvon PELLET ; Gaëlle LEVEQUE ; Julie GARCIN SAUDO ; Yvan GAUDY ; Jacques RIGAUD ; Béatrice FABRE ; Christian POUJOL                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| <b>Invités : 30 ; Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 19</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |

**Vu** les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

**Vu** la démarche d'EIT initiée par le Syndicat Centre Hérault (SCH) dans le cadre d'un Contrat d'Objectifs Déchets et Economie Circulaire (CODEC) signé avec l'ADEME pour la période 2019-2021, et la sollicitation du Syndicat Centre Hérault auprès du Pays pour un déploiement co-porté Syndicat Centre Hérault et Pays Cœur d'Hérault.

**Vu** la présentation de la démarche déjà engagée par le SCH organisée le 15/02/2023, par Monsieur Bernardi président du SCH et son équipe, aux membres de la commission « Aménagement » présidée par Nicole MORERE et les représentants de la commission « Economie et Emploi », présidée par Frédéric ROIG, afin d'en valider l'intérêt pour le Cœur d'Hérault et d'en étudier la gouvernance.

**Vu** la note présentée en bureau du 25/08/2023 évoquant les possibilités de demandes de financements auprès de l'ADEME et de la Région pour mener une mission d'Ecologie Industrielle et Territoriale en Pays Cœur d'Hérault.

**Considérant** que l'EIT s'inscrit pleinement dans les enjeux du projet de territoire du Pays et que les questions environnementales, de sobriété et de consommation responsable sont des défis à relever collectivement.

**Considérant** que cette démarche s'inscrit également dans la démarche RH-Attractivité menée par la mission Economique en apportant le volet de la transition écologique, comme facteur transversal d'attractivité du territoire et des entreprises

**Considérant** l'avis favorable des membres du Bureau réuni le 20 octobre 2023

**Le Comité Syndical**

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**A l'unanimité des suffrages exprimés**

- ✓ **D'adopter** le projet d'EIT présenté ci-après.
- ✓ **D'approuver** la demande de financement auprès de la Région pour un montant de 15 504 € sur un montant total de l'action 197 360 € dans le cadre de l'aide à la réalisation de projets locaux de prévention, gestion, valorisation des déchets et de développement de l'économie circulaire.

- ✓ **D'approuver** la demande de financement auprès de l'ADEME pour un montant de 139 148 € dans le cadre du volet technique « Actions en faveur de la transition écologique : création/renouvellement de poste de chargé de mission ».
- ✓ **D'autoriser** le Président à solliciter éventuellement d'autres cofinancements dans le cadre de ce projet.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer la convention de partenariat « Syndicat Centre Hérault-Pays Cœur d'Hérault définissant les modalités financières d'organisation et de gouvernance.
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer l'ensemble des documents en lien avec ce projet.

Saint André de Sangonis, le 10 novembre 2023  
Le Président certifie sous sa responsabilité  
La présente délibération exécutoire le 10 novembre 2023

Publiée le 13 novembre 2023  
Transmise le 13 novembre 2023

Le Président du Syndicat



## IDENTIFICATION DE L'OPERATION

### Ecologie Industrielle en Coeur d'Hérault : lancement d'une démarche structurante pour le territoire

#### Localisation :

Le projet se déroule sur le territoire du Pays Cœur d'Hérault. Territoire qui réunit les communautés du Lodévois et Larzac – Clermontais – Vallée de l'Hérault. Soit 77 communes entre Montpellier et Béziers.

#### 1- DESCRIPTION DE L'OPERATION

La démarche d'Écologie Industrielle Territoriale (EIT) représente une approche novatrice et stratégique pour répondre aux enjeux clés du Pays Cœur d'Hérault. Le projet de territoire du Pays Cœur d'Hérault 'Le Pays Rêvé' intègre aujourd'hui pleinement des objectifs significatifs en termes d'économie (ex: s'engager pour une économie éco responsable qui favorise une attractivité choisie, prendre la bifurcation écologique et énergétique). Pour atteindre ces objectifs, les pôles économie et aménagement agissent à travers des programmes opérationnels concrets (voir ci-après, présentation du territoire).

En favorisant la coopération entre les acteurs économiques locaux, la démarche vise à optimiser l'utilisation des ressources naturelles tout en réduisant l'impact environnemental des entreprises. L'EIT encourage les synergies entre celles-ci, favorisant par exemple la transformation des déchets d'une entreprise en matières premières pour une autre, ou mutualisant des ressources, créant ainsi un cercle vertueux d'économie circulaire. Ainsi les déchets d'une entreprise peuvent devenir des ressources pour une autre : chaleur, eau, cartons, palettes, sous-produits... Les entreprises peuvent également mutualiser des ressources humaines, des services (collecte des déchets par exemple), ce qui optimise leur transport, des biens (véhicules, presse...) qui sont ainsi davantage utilisés, des locaux ou parking, limitant ainsi l'emprise au sol de ces dernières.

Les objectifs de cette démarche sont multiples :

Réduire l'empreinte écologique en limitant les rejets polluants et les déchets.

Stimuler l'innovation en développant des technologies durables.

Renforcer la compétitivité des entreprises locales en optimisant leur efficacité énergétique.

En mobilisant les entreprises, les collectivités territoriales, les chambres de commerce et les associations locales, l'EIT contribue à renforcer les liens sociaux et à créer un véritable écosystème durable au sein du territoire.

Cette démarche Territoriale permettra de faire émerger des synergies entre les acteurs, basée sur la collaboration et l'innovation. Elle permettra au Pays Cœur d'Hérault de saisir pleinement les opportunités du développement durable tout en préservant leurs ressources naturelles précieuses pour les générations futures et en maintenant un développement économique raisonné.

#### Le territoire



Porté par un Syndicat Mixte de Développement Local (SYDEL), le Pays Cœur d'Hérault (PCH) est un espace géographique, économique et social qui compte plus de 85 000 habitants et 77 communes regroupées dans 2

Communautés de Communes (CC Vallée de l'Hérault, CC du Clermontais, CC Lodévois et Larzac).

Son positionnement géographique, un solide réseau d'infrastructures le connectant directement aux grandes agglomérations de Montpellier, Sète et Béziers, et la croissance démographique qui en a résulté, rendent le territoire attractif tout en y proposant une qualité de vie au travail et hors travail attrayants.

Le PCH a engagé depuis plus de 15 ans une démarche de territoire bâtie autour d'un Projet de développement concerté et partagé, « le pays rêvé », traduit par la mise en place de programmes et de politiques publiques coordonnés à l'échelle du Pays, qu'il s'agisse de la gestion ou de l'animation des programmes européens, de compétences déléguées (SCOT, PCAET...), de politiques publiques en lien avec l'Etat (dont un CLS), de schémas ou de programmes opérationnels (dév éco, mobilité, Programme alimentaire territorial, Charte Forestière..) ou de politiques contractuelles (Contrat territorial Occitanie, Dispositif Bourgs-centres d'Occitanie...).

Ce projet est un levier de co-construction entre acteurs locaux (élus, société civils, acteurs institutionnels, entreprises...), qui permet de suivre un cap partagé autour de six défis clés (l'accueil raisonné, le bien-être comme enjeu territorial, l'économie écoresponsable et solidaire, agir pour une agriculture et alimentation de qualité pour tous, la transition écologique, l'aménagement à taille humaine, la promotion d'un territoire à fort valeur culturelle et patrimoniale).

En lien avec le défi de l'économie éco-responsable, le pôle économie du Pays Cœur d'Hérault porte des actions structurantes en vue de renforcer l'attractivité du territoire et des entreprises. Pour ce faire, des leviers d'action ont été identifiés : la RSE permet notamment aux employeurs d'agir pour les conditions de travail, la formation et la réduction de l'impact environnemental. Une mission a été menée pour identifier les axes d'actions prioritaires et opérationnelles autour de ces enjeux.

Le pôle Aménagement agit également en faveur de la transition écologique, notamment avec la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial. Ses objectifs sont de lutter contre le changement climatique (réduction des gaz à effet de serre et amélioration de l'efficacité énergétique) et de s'adapter aux effets de ce dernier.

A travers une démarche participative, un état des lieux a été réalisé. Ce point de départ donne une feuille de route, des objectifs chiffrés et un plan d'action pour une meilleure qualité de vie, des économies globales, une meilleure autonomie énergétique.

Pour mettre en œuvre la charte et atteindre les objectifs, le Pays Cœur d'Hérault travaille en concertation avec les partenaires locaux. C'est ce qui a permis d'initier la démarche d'EIT, en collaboration avec le Syndicat Centre Hérault.

### **L'historique du projet**

Le Syndicat Centre Hérault (SCH) a signé avec l'ADEME pour la période 2019-2021 un Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire (CODEC) dont l'un des objectifs était de faire émerger au moins 5 synergies sur le territoire. Pour cela, le SCH a travaillé sur 2 axes :

- Une approche opérationnelle visant à atteindre les objectifs fixés dans le cadre du CODEC. Cette approche a permis la mise en œuvre de plusieurs synergies : mutualisation de moyens techniques pour la valorisation des déchets de polystyrène, réemploi de bâches communicantes usagées ou encore réemploi de matériaux pour l'aménagement des locaux de la coopérative numérique l'Alternateur.
- Une approche plus expérimentale, en faisant du territoire un laboratoire en termes de mise en œuvre d'une démarche EIT.

La continuité de cette démarche nécessitait une approche transversale de compétences autour du développement économique et des politiques publiques environnementales, notamment portées par le SYDEL. Vu les champs couverts par l'EIT, la relation centrale avec les entreprises dans une telle démarche, et l'échelle territoriale pertinente, les élus du SYDEL Pays Cœur d'Hérault ont validé l'intérêt de continuer le travail initié en s'appuyant sur une gouvernance articulée autour de 3 niveaux d'acteurs :

- Le SYDEL, chef de file, porteur légitime sur l'échelle territoriale,
- Le SCH, référent évident pour le volet « gestion des déchets »
- Les Communautés de communes du Clermontais, du Lodévois & Larzac et de la Vallée de l'Hérault

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à

du développement économique

### **La situation actuelle**

En 2022, le SCH a répondu à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par la Région Occitanie. Ce dernier visait à faire émerger et aider le développement de nouvelles démarches d'EIT à l'échelle des territoires et des filières.

Le SCH ayant été lauréat de cet AMI, les 5 partenaires ont pu bénéficier d'un accompagnement par le Centre de ressources EIT d'Occitanie. Cet accompagnement a permis de :

- Organiser un premier temps de travail de concertation, en partenariat avec le Sydel Pays Coeur d'Hérault et les trois communautés de communes (Lodévois Larzac, Clermontais, Vallée de l'Hérault) voir ci-après
- Réaliser, en interne, une étude de préfiguration de la démarche (structure, dimensionnement, planification, coûts).
- Construire les dossiers de demande de financements auprès de l'ADEME et de la Région.

### **L'étude de préfiguration**

L'étude de préfiguration a d'ores et déjà été menée, en interne, par le groupe de travail constitué des 5 partenaires (Pays Coeur d'Hérault, Syndicat Centre Hérault, Communautés de Communes du Lodévois et Larzac, Communautés de Communes du Clermontais, Communautés de Communes de la Vallée de l'Hérault). Ce travail a été enrichi par une réunion de travail, organisée avec des acteurs impliqués du territoire.

Lors de cette rencontre, 3 groupes de travail ont été organisés, autour de 3 thématiques :

- La mobilisation des acteurs clés
- Les synergies connues, souhaitées et à imaginer
- Les filières : BTP et nouvelles filières (liège, viticulture...)

### **Atouts, Faiblesses, Opportunités et Menaces de la démarche d'EIT sur le territoire du Coeur d'Hérault :**

| <b>Atouts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>Faiblesses</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Intérêt et validation de collaboration entre le SYDEL, le SCH et les 3 EPCI pour avancer sur la démarche d'EIT.</p> <p>Culture de projet et habitudes de travail entre les différents partenaires.</p> <p>EIT inscrite dans les objectifs du projet de territoire.</p> <p>Existence d'entreprises et associations d'ores et déjà informées, intéressées, et parties prenantes.</p> <p>Bonne connaissance du tissu économique du territoire et des démarches et actions connexes.</p> <p>Existence de synergies entre les entreprises / acteurs du territoire.</p> <p>Expérimentation déjà réalisée par le SCH dans le cadre du CODEC.</p> <p>Existence de réseaux et club d'entreprises.</p> | <p>Moyens techniques, financiers et humains de l'équipe pilote qui sont limités.</p> <p>Capacité d'autofinancement limitée des acteurs économiques du territoire pour des mises en œuvre de synergies.</p> <p>Décalage des temporalités avec le milieu des entreprises lié à l'intégration à un projet de territoire.</p> |
| <b>Opportunités</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>Menaces</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <p>Territoire en réseau avec des démarches d'EIT originales et inspirantes.</p> <p>Politique régionale sur l'EIT (réseau Synocc).</p> <p>Dynamique d'économie circulaire nationale positive, et acteurs privés en questionnement.</p> <p>Réglementation (directive CSRD, AGEC, TECV...).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <p>Impatience des entreprises pour la mise en place de synergies et l'obtention de résultats opérationnels.</p> <p>Complexité liée à l'étalement géographique sur les 3 EPCI.</p> <p>Implication et positionnement des partenaires à géométrie variable sur les 3 territoires (consulaires, syndicats, déchets).</p>      |

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

Aides ADEME/ Région sur l'EIT, notation Impact Score.

Fluctuations récurrentes des marchés des matières premières et d'énergie.

Contexte de multiplication des pressions réglementaires (effet de saturation).

### **Les objectifs de l'opération**

Cette demande vise à poursuivre les travaux engagés dans la continuité de l'étude de préfiguration.

L'objectif est d'accompagner les professionnels autour de trois axes clés:

- Identifier et mobiliser les acteurs clés
- Travailler à des synergies opérationnelles entre les entreprises et parties prenantes
- Identifier et structurer les acteurs par filière pour faire évoluer les pratiques

Le potentiel de l'Écologie industrielle territoriale et la valeur ajoutée qu'elle apporte en termes de durabilité et de développement économique local sont des enjeux majeurs pour le territoire.

Les principaux enjeux de la démarche d'EIT s'articulent autour :

1. Du développement durable, afin d'assurer la pérennité des activités économiques en conciliant protection de l'environnement, responsabilité sociale et performance économique.
2. De la gestion des ressources pour maximiser l'efficacité de l'utilisation des ressources locales (matières premières, énergie, eau) pour réduire les coûts et les impacts environnementaux.
3. De la diversification économique en vue de favoriser l'émergence de nouvelles filières économiques basées sur l'exploitation de synergies entre les entreprises.
4. De la création d'emplois locaux : stimuler l'emploi en développant des activités économiques durables et en renforçant les chaînes de valeur locales.
5. De la nécessité de trouver un modèle économique à la démarche pour en assurer la pérennité

### **L'opération s'appuie sur une gouvernance articulée autour de 3 niveaux d'acteurs :**

- ⇒ Le SYDEL est le porteur le plus crédible et le plus légitime
- ⇒ Le SCH comme le référent évident pour le volet « gestion des déchets »
- ⇒ Les Intercommunalités qui sont les acteurs du développement économique

Plus largement dans les instances de pilotage opérationnel (COFIL), seront associés:

- ⇒ l'ADEME et la Région Occitanie
- ⇒ Des entreprises locales 'ambassadrices'
- ⇒ Les associations (à identifier)
- ⇒ Les consulaires

Les rôles de chacun seront définis dès la phase de lancement. Une première réunion avec le groupe pilote aura pour objectif la validation et l'organisation (du cahier des charges pour le recrutement AMO, la fiche de poste animateur...)

Le COFIL se réunira à raison de deux fois par an, tandis que le groupe pilote se réunira tous les trois mois via un comité de suivi opérationnel.

Une restitution collective de la première phase sera réalisée à la fin de la première année, en y associant :

- Le groupe pilote
- Les membres du COFIL
- Les élus locaux.

## 2- CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération : du 01/11/2021 au 31/11/2023

Phasage :

La durée du projet est prévue sur 3 ans, avec l'intervention d'un AMO stratégique sur un an et demi.

Par la suite, une nouvelle demande sera soumise à la Région pour poursuivre la démarche, avec un AMO technique pour le volet des concrétisations des synergies.

| Tâche                                     | Intervention animateur | Intervention AMO | JH AMO    | Coût AMO     | Mois 1 | M2 | M3 | M4 | M5 | M6 | M7 | M8 | M9 | M10 | M11 | M12 | M13 | M14 | M15 | M16 | M17 | M18 |
|-------------------------------------------|------------------------|------------------|-----------|--------------|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|-----|
| 1) Recrutement animateur                  |                        |                  |           |              |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| 2) Recrutement AMO stratégique            |                        |                  |           |              |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|                                           |                        |                  | Jours     | Coûts        |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Lancement et copils de suivi              | x                      | x                | 3,5       | 2975         |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Stratégie de mobilisation des entreprises | x                      | x                | 4,5       | 3825         |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Mobilisation des entreprises              | x                      | x                | 3         | 2550         |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Identification des synergies (ateliers)   | x                      | x                | 15        | 12750        |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Création d'un acteur tiers                | x                      | x                | 2         | 1700         |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Suivi mission AMO                         | x                      | x                | 4         | 3400         |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
| Concrétisation des synergies              | x                      | x                | 6         | 5100         |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |
|                                           |                        | <b>Total</b>     | <b>38</b> | <b>32300</b> |        |    |    |    |    |    |    |    |    |     |     |     |     |     |     |     |     |     |

### L'opération se déroule en deux phases :

Phase 1: Lancement et appropriation élargie de la démarche d'EIT (DEIT)

Phase 2: Consolidation et ancrage dans le temps

Cette opération de lancement de démarche EIT en Coeur d'Hérault fait l'objet de 2 demandes de financements :

1. Demande de financement d'une partie des frais d'AMO déposée auprès de la Région
2. Demande de financement d'une partie du poste d'animation, déposée auprès de l'ADEME

### > Phase 1 Lancement et appropriation

#### A. Recrutement des ressources d'animation et d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO)

A l'issue de l'étude de préfiguration citée ci-avant, il a été constaté que les partenaires ne disposent pas de ressources humaines suffisantes pour assurer la coordination et le suivi de la démarche lors de son lancement. Il a été décidé de recruter un animateur coordinateur de la démarche pour accompagner le lancement opérationnel de la démarche et opérer un transfert de compétences/savoir-faire vers l'animateur -coordinateur sur les questions de mobilisation des entreprises, d'identification de synergies, de capitalisation des données, d'exploration des synergies et d'accompagnement à leur mise en œuvre.

Ce point de départ marque le lancement opérationnel de la démarche d'EIT. Le rôle de l'animateur sera de cadrer l'opération, d'animer et de coordonner le projet territorial (voir demande ADEME 'Création / renouvellement d'un poste de chargé.e de mission'). Il sera en charge de la coordination des réunions de lancement et du suivi tout au long du projet (animation de différents COPIL).

Pour déployer et structurer la démarche, le recours à un AMO est nécessaire et fait l'objet de la présente demande. Il sera en charge d'appuyer le territoire et collaborera avec l'animateur sur les phases du projet citées ci-après. Il aura un rôle stratégique pour l'ancrage de la démarche et vers la concrétisation de synergies. La rédaction du cahier des charges et le sourcing d'un AMO est estimé à environ trois mois.

Si l'AMO conçoit et anime les ateliers, les exploite (capitalisation données, prio synergies...) dans un premier temps, l'objectif est qu'à court terme l'animateur puisse monter en charge auprès de l'AMO sur ces points.

#### B. Mobilisation des entreprises

REÇU EN PREFECTURE

le 13/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-034-200017127-20231110-2023\_52-DE

Il s'agira ensuite de mobiliser les entreprises. Cette phase est fondamentale car elle conditionne le succès des autres étapes. Elle s'appuie fortement sur la légitimité des acteurs porteurs et partenaires de la démarche. L'importance du rôle des acteurs clés, comme "intermédiaires", à l'instar des têtes de réseau ou des communes, est essentielle dans la mobilisation des entreprises sur leur territoire.

Pour toucher les cibles finales "entreprises" de façon efficace, il est nécessaire d'élaborer une stratégie qui va comprendre :

- La liste des acteurs à cibler (entreprises locales, collectivités, consulaires, associations...)
- La réalisation d'entretiens avec des acteurs clés en amont de l'élaboration de la stratégie
- Les méthodes et les canaux de communication (services économiques, événements, consulaires...)
- La mise en œuvre d'actions de mobilisation (sensibilisation via les entreprises déjà impliquées, élargir et communiquer au-delà sur des réunions avec des entreprises pour expliquer la démarche, webinaires...)
- Les supports à utiliser (réseaux sociaux, sites internet, presse...)

L'AMO appuie l'animateur pour la réalisation de cette stratégie et aura un rôle de coordination, à l'aide de la capitalisation d'expériences et d'outils, de méthodes qu'il peut proposer. Ceci afin d'aider également à adapter ces éléments au contexte territorial et les demandes spécifiques qui peuvent émerger.

### **Les Assises de la TPE 2024**

Le lancement de cette démarche EIT sera l'occasion de programmer les Assises de la TPE 2024 sur ce sujet, et d'en faire un temps territorial fort. Ces assises sont l'occasion pour l'ensemble des acteurs du territoire et leurs partenaires d'échanges et de réflexions collectives sur un sujet, avec des ateliers mais également des interventions extérieures. En 2022, le sujet des Assises a été l'attractivité et les ressources humaines, en relation avec un mission en cours sur le territoire, et a réuni un peu plus de 100 personnes.

Ce temps permettra de capitaliser ce qui s'est déjà déroulé (mobilisations, ateliers, premières identifications de synergies...) et de projeter les acteurs vers des perspectives d'actions, tout en apportant des éclairages (intervenants experts, témoignages et retours d'expériences...) qui permettent d'enrichir et d'inspirer les échanges et les débats. Ce temps fort a lieu en fin d'année, entre octobre et décembre.

L'AMO sera chargé d'appuyer à l'organisation de ses Assises par ses connaissances des acteurs de l'EIT, des expériences territoriales d'intérêt et les contenus à présenter.

### **C. Identifier des synergies**

L'identification de pistes de synergies doit répondre à 2 conditions pour exister :

1. Que l'information sur le potentiel synergique du flux existe,
2. Qu'elles circulent entre les entreprises concernées.

Il existe deux grandes approches méthodologiques pour répondre à cela :

Une approche par diagnostics individuels : les bilans de flux sont réalisés à partir d'audits et d'outils informatiques utilisant les données massives, ou à partir de ces audits, des pistes apparaissent. Il convient ensuite de réunir les entreprises afin de voir si elles veulent avancer sur le flux en question,

Une approche par atelier, où on regroupe des entreprises et au cours duquel, grâce à des méthodes d'animations dédiées, on fait en sorte que les entreprises participantes détectent « en direct » leur complémentarités potentielles et se rencontrent

Le territoire mobilisera plutôt la méthode par atelier, qui permet de faire se rencontrer les entreprises, de commencer à les faire interagir, et de détecter les synergies, ceci dans un temps restreint. Il y aura à minima un atelier par EPCL, cela pourra se faire également par zones d'activités ou par filières selon les premiers éléments de diagnostic.

Le territoire peut s'appuyer sur des entreprises expertes (bureaux d'études), mais aussi des acteurs publics tels que l'ADEME ou encore la Région en fonction des thématiques ciblées. L'AMO amènera toute son expertise et contribuera à la préparation et animation des ateliers. Il articulera le travail avec l'animateur

### **D Concrétiser des synergies**

La finalité d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale est la **concrétisation de synergies**. Cette concrétisation des

pistes de synergies identifiées au cours des étapes de collecte de données et de détection concerne des synergies de nature très hétérogènes, pour lesquelles les moyens à mettre en œuvre jusqu'à la réalisation diffèrent.

Pour qu'une piste de synergie deviennent une synergie mise en œuvre, il convient qu'elles répondent aux 7 critères de faisabilité suivants :

- Distance,
- Qualité du flux,
- Faisabilité technique,
- Quantité,
- Synchronisation des besoins et de l'offre
- Réglementation
- Intérêt économique.

L'examen de ces critères diffère en fonction de la nature et de la complexité de la synergie. On distingue classiquement 3 niveaux de complexité :

Des synergies simples à mettre en œuvre pouvant être concrétisées rapidement par certaines entreprises participantes apparaissent fréquemment. Nous les appelons des synergies "quick-wins". Il peut s'agir par exemple d'échanges simples de biens manufacturés entre deux entreprises, ne nécessitant qu'une tâche de transport (palette, big-bag, fin de stock de produits encore utilisables...), de partage de matériel, mobilité verte (covoiturage, flottes de véhicules partagées...)

Synergies moyennement complexes : par exemple, des pistes de synergies de mutualisation apparaissent également régulièrement (mutualisation de la gestion de déchets, d'achat de fourniture d'achat ou co-gestion d'énergie, d'achat de services, de ressources humaines, d'infrastructures...)

Ces pistes de synergies impliquent plus de deux entreprises. Leur complexité réside souvent dans la coordination et le partage des besoins. Elle aboutit ainsi souvent à une mise en commun de ces besoins, et à la mise en concurrence collective des fournisseurs de solutions.

L'examen de ces besoins, la construction de la mise en concurrence se font généralement à travers des groupes de travail.

Synergies complexes : Certaines pistes de synergies présentent un important niveau de complexité, lié au nombre de protagonistes, à une complexité technique (modification de process...), réglementaire ou économique (investissements nécessaires pour rendre la synergie possible...). L'analyse de ces synergies nécessite en général le recours à un pool d'expertises (spécialités technique, juridique, design, financements...)

Dans cette phase l'AMO a recours à l'ensemble de ses retours d'expérience, à ses connaissances élargies au territoire régional et national pour mobiliser les expertises nécessaires avec l'animateur. Cette phase fera l'objet d'une nouvelle demande de financement, beaucoup plus spécifiques, sur des études de faisabilité soit techniques selon des filières ou des flux identifiés, soit juridiques.

## > Phase 2 Consolidation et ancrage dans le temps

A l'issue de la phase de lancement, objet de la présente demande de financement, l'évolution d'une gouvernance pour la suite de la démarche d'EIT qui nécessite une implication des acteurs clés forte et intégrée, en mode "co-construction", afin de les associer concrètement aux phases suivantes, pose la question de la possible création d'un l'acteur porteur et animateur ou acteur-tiers.

Les succès des opérations menées et l'engouement des participants pourrait permettre, si cela s'avère judicieux, d'élaborer une stratégie de développement et de consolidation par la création d'un acteur tiers. Les acteurs de la démarche prendront le temps de poser la stratégie de consolidation avec les possibles :

- pérenniser la coordination par l'animateur, rattaché au Sydel, en ce cas l'acteur public continuera à être porteur et coordinateur
- mettre en place un acteur-tiers, ce qui est le cas de certaines démarches, de type association loi 1901 qui implique ensemble collectivités et entreprises au sein d'une structure. Ce type de modèle permet aussi de mobiliser des financements de divers types (subventions, adhésions ; prestations...)
- ...

Aussi la question du ou des modèle(s) économiques permettant d'inscrire la dynamique EIT dans le temps sera posée également. La création d'un acteur tiers pourra faire l'objet d'une nouvelle demande de financements.

## PLAN DE FINANCEMENT

| CHARGES              |                                                                 |                     |
|----------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------|
|                      | Description                                                     | Montant des charges |
| <b>60</b>            | <b>Acquisitions foncières et immobilières</b>                   | <b>0 €</b>          |
|                      |                                                                 |                     |
|                      |                                                                 |                     |
|                      |                                                                 |                     |
| <b>61</b>            | <b>Travaux</b>                                                  | <b>0 €</b>          |
|                      | Précisez                                                        |                     |
| <b>62</b>            | <b>Matériel / équipement</b>                                    | <b>2 150 €</b>      |
|                      | Matériel informatique                                           | 1 200 €             |
|                      | Autre équipement (écran et vidéo projecteur)                    | 950 €               |
|                      | Précisez                                                        |                     |
| <b>63</b>            | <b>Etudes</b>                                                   | <b>38 760 €</b>     |
|                      | Prestation extérieure (AMO, montant total TTC)                  | 38 760 €            |
|                      |                                                                 |                     |
|                      |                                                                 |                     |
|                      | <b>Autres dépenses</b>                                          | <b>156 450 €</b>    |
|                      | Publication d'un livre blanc                                    | <b>1 000 €</b>      |
|                      | Personnel                                                       | <b>105 000 €</b>    |
|                      | Frais déplacement / Missions / Réception                        | <b>10 600 €</b>     |
|                      | Prestations extérieures - Formation / Communication / Animation | <b>13 600 €</b>     |
|                      | Frais généraux, de structure                                    | <b>26 250 €</b>     |
| <b>TOTAL CHARGES</b> |                                                                 | <b>197 360 €</b>    |

| PRODUITS                                             |                   |
|------------------------------------------------------|-------------------|
| Origine                                              | Financement total |
| <b>Subvention Région</b>                             | <b>20 529 €</b>   |
| Direction de la Transition Ecologique et Energétique | 20 529€           |
|                                                      |                   |
| <b>Autres subventions publ.</b>                      | <b>139 148 €</b>  |
| <b>Etat</b>                                          |                   |
|                                                      |                   |
| <b>Europe</b>                                        |                   |
|                                                      |                   |
| <b>Départements</b>                                  |                   |
|                                                      |                   |
| <b>Communes et interco</b>                           |                   |
|                                                      |                   |
| <b>Autres organismes publics</b>                     | <b>139 148 €</b>  |
| ADEME                                                | 139 148€          |
| <b>Financements externes</b>                         | <b>0 €</b>        |
|                                                      |                   |
| <b>Autres produits</b>                               | <b>0 €</b>        |
|                                                      |                   |
| <b>Autofinancement</b>                               | <b>37 683 €</b>   |
| Recettes générées                                    |                   |
|                                                      |                   |
| Autofinancements                                     | 37 683€           |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                                | <b>197 360 €</b>  |